

1. Les organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS) sont essentiels pour la société et la pandémie l'a révélé avec encore plus d'intensité. Issus des communautés, ils doivent pouvoir réaliser leur mission selon la volonté de leurs membres, sans ingérence gouvernementale ou autre. Bien que le respect de leur autonomie soit affirmé par la [Politique gouvernementale de l'action communautaire](#) (2001), les OCASSS doivent régulièrement contrer des menaces à leur autonomie, par exemple, des tentatives d'appliquer aux OCASSS des règles conçues pour le réseau de la santé et des services sociaux.

■ **Que fera votre parti pour assurer le respect de l'autonomie des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux ?**

2. Les 3 000 organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) ont identifié un manque de financement à la mission globale à la hauteur de 370 M\$ par année, ainsi qu'ils le revendiquent par la [campagne CA\\$\\$\\$H!](#) (*Communautaire autonome en santé et services sociaux -Haussez le financement*). Ce montant doit être ajouté au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) administré par le ministère de la Santé et des Services sociaux.¹

■ **Que fera votre parti pour augmenter le financement à la mission globale des organismes communautaires autonomes de la santé et des services sociaux ?**

3. Dans le cadre du [Programme de soutien aux organismes communautaires](#) (PSOC) administré par le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'indexation des subventions est très différente de l'attribution d'enveloppes de rehaussement, adoptées lors des [budgets du Québec](#): leurs objectifs sont différents et ils proviennent de processus décisionnels distincts. L'indexation des subventions permet de maintenir le pouvoir d'achat, de suivre l'augmentation des coûts à assumer et, donc, la continuité des activités et des services à la population. Ainsi, obtenir l'indexation des subventions ne permet que de poursuivre le travail et d'éviter de s'appauvrir, d'année en année.

a. Les OCASSS réclament un changement au mode de calcul de l'indexation annuelle des subventions, afin de tenir compte de nombreuses charges incluses dans leurs coûts de fonctionnement² (coûts d'opération ou de système), contrairement à ce dont tient compte la prévision de [l'Indice des prix à la consommation](#). L'écart entre l'indice des prix à la consommation et la hausse des frais de fonctionnement résulte en un appauvrissement continu des organismes et limite leur capacité à répondre aux demandes de la population.

■ **Que fera votre parti pour que l'indexation des subventions versées aux OCASSS par le MSSS couvre la hausse de leurs coûts de fonctionnement, afin d'assurer la poursuite de leurs activités ?**

¹ Le montant de 370 M\$ demandé pour les OCASSS est inclus dans la somme de 460 M\$ réclamée pour l'ensemble des programmes soutenant le financement à la mission des organismes communautaires autonomes québécois par la campagne [Engagez-vous pour le communautaire](#), campagne que les OCASSS soutiennent également en solidarité avec le mouvement.

² La campagne [Engagez-vous pour le communautaire](#) revendique également ce modèle pour les programmes dont les subventions ne sont pas indexées.

- b. La situation inflationniste affecte les OCASSS de plusieurs manières: comme employeurs, ils doivent indexer les salaires dans le respect des contrats de travail et ils doivent assumer la hausse de divers coûts, notamment de transport. Alors que l'inflation moyenne de janvier à mai 2022 est de 6.3%, et qu'elle pourrait prochainement atteindre 8%, les subventions des OCASSS pour 2022-2023 ont été indexées à seulement 2.9%, taux qui est issu des projections économiques produites à l'automne 2021, lesquelles se sont avérées être sous-évaluées. Les OCASSS ne peuvent assumer seuls les conséquences de l'inflation et demandent d'urgence un réajustement du taux pour l'année 2022-2023.

- **Que fera votre parti pour qu'une enveloppe exceptionnelle soit dégagée d'urgence, afin de verser aux OCASSS un montant qui leur permettra de poursuivre leurs activités sans s'appauvrir?**

4. À chaque année, on déplore des disparités de traitement et de financement entre OCASSS aux missions semblables. À titre d'exemple, pour l'année 2021, alors qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean les OCASSS recevaient 144 379\$ en moyenne pour la mission globale, des OCASSS semblables en recevaient 251 345\$ à Montréal et 264 077\$ à Laval. Pour la même année, alors que les subventions pour la mission globale représentaient 89% et 93% du PSOC versé par les CISSS de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent, ce pourcentage n'atteignait que 70% à Laval et 73% à Montréal.

- **Que fera votre parti pour mettre fin aux iniquités administratives et financières?**

Voici la réponse reçue de Démocratie Directe :

Madame, Monsieur,

Au fil du temps, au fil de notre histoire, plusieurs partis politiques n'ont pu tenir leurs promesses électorales... Notre parti, Démocratie Directe, s'abstient d'en faire sauf celle de bien gérer les revenus afin de mieux les distribuer au sein de la population et de maîtriser l'inflation qui amène cette pauvreté.

Démocratie Directe étant le parti du Peuple et ayant pour principal objectif de concrétiser les décisions du Peuple, nous serons heureux de contribuer à tout ce qui est nécessaire, si tel est le désir du Peuple que nous représentons, et ce, après avoir consulté nos patrons par référendum. Si nos employeurs jugent qu'il est important que vos budgets soient largement supérieurs à ce que vous recevez déjà, c'est avec plaisir que nous y conviendrons. Au moment opportun, nous vous demanderons de nous soumettre un document mentionnant vos rôles et responsabilités au sein de la population ainsi que vos

résultats obtenus au cours des dernières années. Ainsi, nos employeurs seront en mesure de prendre une décision éclairée quant au financement qui vous sera octroyé.

Ajoutons que l'essence primordiale du parti est d'instaurer la démocratie participative versus la représentative au sein de laquelle nous vivons depuis des décennies. Ce faisant, le peuple Québécois aura, obtiendra un réel pouvoir... Pouvoir qu'il n'a jamais exercé si ce n'est que par les taux de participation des deux référendums portant sur la souveraineté, soient de 85,61% en 1980 et de 93,52 % (celui de 1995) .

Nous vous invitons donc plutôt à rédiger une ou plusieurs propositions que vous viendrez inscrire au sein de notre site internet et nos concitoyens auront à se prononcer en vous octroyant leurs appuis.

Voici le lien vous menant au site internet :

[Démocratie Directe | 2022 \(xn--dmocratiedirectequbec-b5br.com\)](http://xn--dmocratiedirectequbec-b5br.com)

Nous vous remercions pour votre demande et recevez l'assurance de notre considération.

Le Comité Exécutif

Démocratie Directe